



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Mars 2021 *** N° 8 *****

Boîte à livres

La boîte à livres, après réparation et mise en étanchéité a été réinstallée.



Terrain de pétanque :



Après un retard dû aux conditions climatiques et aux conditions sanitaires, le terrain de pétanque a été installé voie du muguet. Les abords et espaces verts seront aménagés dès que possible.

On nous rapporte que des enfants y roulent à vélo !
Nous rappelons que ce terrain est le bien de tous. A nous, habitants de Pas-en-Artois d'en prendre soin afin que nous puissions en profiter dès le retour des beaux jours.

Association pour le Patrimoine :

L'association porteuse de la candidature de la commune au label « Village patrimoine » a vu le jour le 14 février. Elle a pris le nom de « Pas-en-Artois - Sources et colline ». Elle a procédé à l'élection de son bureau qui est composé comme suit :

Présidente : Madame Marie-Jeanne ORY, Vice-présidente : Madame Chantal FINET

Secrétaire : Monsieur Laurent FINET, secrétaire-adjointe : Madame Catherine BOROWIAK

Trésorier : Monsieur Marc FRANÇOIS, trésorier-adjoint : Monsieur Régis PARMENTIER

Membres du bureau : MM. Jacques ORY, Jean-Claude PONTHEU, Jean-Jacques VASSEUR

Une plaquette de présentation est en cours de réalisation et sera diffusée prochainement.

Cimetière :

Un recensement des concessions qui posent problème a été fait. Des numéros ont été mis pour signaler ces concessions. (marques de peinture sur le sol)

Si vous avez quelque renseignement que ce soit concernant ces concessions, merci de prendre contact avec le Maire ou les Adjoints au 03 21 60 15 00 (le matin) ou par mail à : infospas62@gmail.com.

Nettoyage de l'ossuaire communal

Le nettoyage de l'ossuaire communal est prévu au printemps. Nous demandons aux familles propriétaires des concessions voisines de se rapprocher de la mairie afin de protéger les fleurs et les plaques.

Vol de fleurs au cimetière

Des vols de fleurs au cimetière nous ont été signalés de nouveau. Nous vous demandons d'être vigilants et de signaler tout acte de malveillance à la Gendarmerie.

Coupure sectorisée d'eau (rappel)

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable nous informe qu'en raison de travaux sur le réseau, une coupure d'eau est programmée le mercredi 24 mars pour :

- la rue de Gaudiempré
- la place de Sequery
- la rue du Châtelet
- la rue du 11 novembre
- la rue de l'aumône.

Pont de la route d'Authie



Suite au signalement d'un administré et après reconnaissance, il s'avère qu'une culée de ce pont est très endommagée. Aussi, des travaux de réparation s'avèrent nécessaires et urgents.

En attendant la fin de cette réparation et considérant que la dégradation des structures de l'ouvrage ne permet pas le passage des véhicules en toute sécurité, un arrêté a été pris en accord avec les acteurs concernés pour interdire la circulation à tout véhicule sur la D 124. Une déviation par Famechon, Thièvres est mise en place.

Trois devis de réparation sont demandés. La dépense sera inscrite au Budget Primitif, section investissement.

Au titre de l'article R214-44 du Code de l'environnement, un dossier d'information a été transmis à la DDTM du Pas-de-Calais, Unité Police de l'Eau et Milieux Aquatiques.



Formation informatique

Les confinements précédents nous ont montré l'importance des nouvelles technologies (ordinateurs, tablettes, téléphones portables)

Il est donc envisagé de mettre en place à la médiathèque communale des cours permettant d'utiliser ces outils.

Si vous êtes intéressé(e) par de tels cours, merci de vous inscrire par mail à infospas62@gmail.com ou par téléphone au 03 21 60 15 00.

Si un nombre suffisant de personnes intéressées est atteint, nous pourrons en faire la demande auprès des Campagnes de l'Artois.

Statue de la Vierge sur la colline :

Le service technique a décroché la statue de la Vierge Marie le 25 février dernier, le caisson en bois étant en très mauvais état. Celui-ci est en cours de restauration par M. Freddy Asselot (agent contractuel). Il sera réinstallé pour le 15 avril.

Noe d'infiltration et d'écoulement rue d'en bas :

Après consultation des services de la DDTM du Pas-de-Calais, Unité Police de l'Eau et Milieux Aquatiques et des services de la Communauté de Communes, le projet de noe va pouvoir être réalisé pour un montant hors taxes de 29 945,50 € par l'entreprise Balestra, la dépense est inscrite au budget primitif 2021, section d'investissement.

Elagage des arbres autour du terrain du Jeu de Paume :

Les agents ont entrepris l'élagage des arbres autour du terrain du Jeu de Paume. Ensuite, les branches seront broyées et étalées dans les massifs communaux.

Vente de bois :

La Commune met en vente 12 stères de bois au plus offrant dont 7 stères de bois dur (frêne et hêtre) et 5 stères de bois de toutes essences.

Veuillez déposer votre offre pour le lot des 12 stères en mairie sous enveloppe fermée intitulée « offre de bois » avant le 15 juin.

Rendez-vous possible pour visite au :

06 37 89 56 64



Antenne Orange :

Nous vous informons que les travaux qui ont commencé au lieu-dit « Le Vert Marais », à la sortie du village vers Famechon, concernent l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile.

Distribution d'œufs de Pâques :

Au vu des conditions sanitaires, la chasse à l'œuf est annulée pour cette année. Le Comité des Fêtes organise une distribution en porte à porte de confiseries en chocolat qui aura lieu le lundi 5 avril à partir de 14 heures. Elle concernera tous les enfants de la commune nés après le 1^{er} avril 2006.



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2021

Le 10 mars 2021 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTHEU Jean-Claude, FRANÇOIS Marc, JONARD Magalie, VASSEUR Jean-Jacques, COTTIN Gilbert, BOUTHORS Frédéric, JONARD Fabien, LEMAIRE Rémi, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis

Absents excusés : MM. GRANDHOMME Didier, Mme BOROWIAK Emilie, ROUCOU Jérémy

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilbert Cottin

1/ COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude PONTHEU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Arnaud DOUCHET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

2°

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Part affectée à investiss		600 696,00 €	0,00 €	75 791,33 €	0,00 €	676 487,33 €
Opérations de l'exercice	572 898,46 €	175 949,42 €	346 131,69 €	268 490,95 €	919 030,15 €	175 949,42 €
Totaux	572 898,46 €	1 080 787,01 €	346 131,69 €	344 282,28 €	919 030,15 €	1 425 069,29 €
Résultat de clôture		507 888,55 €	1 849,41 €			506 039,14 €

Besoin de financement
Excédent de financement

1 849,41 €

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

303 671,54 €
141 343,00 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

164 177,95 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

164 177,95 € au compte 1068 (Recette d'investissement), 343 710,60 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2/ DEVIS

a/ Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les devis de la Société Balestra pour :

- **Réparation aux enrobés des bords de chaussée dans la Cité des Fleurs** : coût : 4 910,00 € hors taxes

- **Aménagement de l'accès entre les écoles** élémentaire et maternelle, accessibilité PMR : Coût : 2 537,00 € hors taxes

Les devis sont acceptés à l'unanimité.

b/ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le **rehaussement de 5 plaques d'égout** sera pris en charge par la Communauté de Communes pour un montant de 2 500,00 € hors taxes

c/ Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'**armoire frigorifique** de la cuisine de la salle des fêtes est hors service et qu'un remplacement est nécessaire. Deux devis ont été reçus :

- Société 3C pour un montant hors taxes de 2 650,00 €

- Société Flament-Lesage pour un montant hors taxes de 2 647,00 €.

Le devis de la société Flament-Lesage est retenu.

Devis suite : D'autre part, l'**armoires-bar frigorifique** ne peut plus être utilisée dans un ERP car elle contient un gaz dangereux (R14). La société 3C a proposé un devis de 2 120,00 € hors taxes. Celui-ci est accepté.

3/ TERRAIN 13 rue de l'aumône (Acquisition de bien sans maître)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux démarches entreprises depuis septembre 2020, la Commune de Pas-en-Artois est propriétaire du terrain situé 13 rue de l'aumône à compter de novembre 2020. Considérant l'étroitesse et la faible contenance dudit terrain (145 m²),

Considérant la proposition des voisins, M. et Mme JOURNEL de reprendre ledit terrain pour l'euro symbolique, il est décidé à l'unanimité de vendre pour l'euro symbolique ledit terrain à M. et Mme JOURNEL. En contrepartie, ils s'engageront à démonter les restes de l'habitation située sur le terrain et à nettoyer le terrain dans un délai de 3 mois après signature de la vente. Ils dégageront la commune de toutes responsabilités pendant ces travaux.

En attendant la vente, une demande a été faite à la SMACL afin d'intégrer ce bien dans le contrat d'assurance.

4/ DÉLIBÉRATION

Objet : Prise de compétence mobilité

Le conseil,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020

- Vu l'article L1231-1-1 du Code des transports,

- Vu la délibération N° 15 en date du 22 février 2021 portant sur la prise de compétence de la mobilité par la Communauté de Communes de Campagnes de l'Artois,

- Considérant, qu'en vertu de la loi d'orientation des mobilités et notamment son article 8 et suivant l'article L1231-1-1 du Code des transports, les Communautés de Communes sont encouragées par la Loi à prendre la compétence mobilité et ainsi devenir autorités organisatrices de la mobilité.

(AOM) sur leur territoire. En effet, celle-ci programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en AOM

- Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 février 2021, de la commission PCAET en date du 18 février 2021 et la délibération n° 15 en date du 22 février 2021 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, sur la prise de compétence de la mobilité sur son territoire;

- Considérant, que pour que le transfert de compétence d'organisation de la mobilité soit effectif au 1^{er} juillet 2021, chaque commune doit délibérer afin de préciser son avis sur ladite compétence (à défaut de délibération, sa décision est réputée favorable) ;

- Considérant, que lorsque la majorité qualifiée est atteinte, le transfert de compétence, est prononcé par arrêté et que les biens affectés aux services de la mobilité sont, de plein droit, mis à disposition de la Communauté de Communes par ses Communes membres à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le conseil, décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité (l'article L1231-1-1 du Code des transports précise ce que recouvre cette compétence mobilité) à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

5/ Fête communale

Les forains demandent si la fête communale aura lieu cette année et à quelle date.

Il y aura une fête foraine, sous réserves de l'évolution de la situation sanitaire et des autorisations de Monsieur le préfet, les 17, 18, 19 et 20 juillet 2021. Une charte devra être signée par les forains au préalable. Pour les autres animations, rien ne peut être prévu actuellement.

6/ Bail presbytère

Suite au décès de l'abbé Denel, le bail nominatif doit être révisé. Il sera rédigé avec les mêmes conditions que le précédent bail pour une durée d'un an avec l'abbé Pierre-Marie Leroy, administrateur en charge de la paroisse Saint-Martin.

7/ Passages piétons rue Notre Dame

La rue Notre Dame est très fréquentée et dangereuse pour les piétons.

Il est envisagé de créer deux nouveaux passages piétons :

- Le premier se situerait face au 15 rue Notre Dame

- Le deuxième serait implanté face à l'entrée du cimetière.

Des renseignements seront pris auprès du Département sur la faisabilité du projet.

8/ CU parcelle A 883, vente parcelle A 920

Une demande de Certificat d'Urbanisme a été déposée en mairie pour la parcelle A883 située rue de Verdun. Le propriétaire de la parcelle A 883 souhaite donc savoir si son terrain est constructible. Or cette parcelle est enclavée derrière la parcelle A 920 appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, il a été décidé de répondre favorablement à la demande de CU et de proposer au futur acquéreur d'acheter la parcelle A920 de 43 m².

9/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Convention collègue

Mme Claudine Ménard, adjointe, a donné lecture de la nouvelle convention signé avec le département pour la restauration d'une quarantaine d'enfants scolarisés à l'école « La Kilienne »

b/ Jeu Circino

M. Marc François, Adjoint, a présenté l'offre de la société Crécom Games pour intégrer la commune de Pas-en-Artois dans le jeu de société « Circino Pas-de-Calais ». Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

c/ Mutualia

Mme Magalie Jonard, Adjointe, a reçu 2 représentants de la société Mutualia qui est une complémentaire santé. Elle propose aux communes de les accompagner dans le déploiement du dispositif de mutuelle territoriale où les enjeux communaux sont les suivants :

- 1/ Gain de pouvoir d'achat
- 2/ Accès aux soins pour les personnes à faible revenu.
- 3/ Proposition d'actions de prévention

- 4/ La commune mène une action sociale et solidaire sans dégager de budget.

Plusieurs communes du Pas-de-Calais sont déjà affiliées à ce dispositif.

Le Conseil décide de reporter sa décision

d/ Pêche

Mme Claudine Ménard, Adjointe, exprime la volonté de plusieurs administrés de la commune de relancer la pêche dans la Kilienne.

Monsieur Jean-Claude Ponthieu prend la parole et indique qu'il y a lieu de prendre contact avec le le Président de la Société de pêche et la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais.

La séance est levée à 23h00.

Covid 19 :

Suite au retour des coupons-réponses « Vaccination anti-Covid au Centre d'Avesnes le Comte » concernant les personnes de plus de 75 ans de la commune, à ce jour, 40 aînés ont pu être vaccinés. 13 personnes sont en attente. Donc 50 % des personnes concernées ont répondu.

Nous conseillons vivement aux indécis qui n'ont pas encore répondu de transmettre en mairie leur coupon réponse.

Personnes de moins de 75 ans atteints d'une pathologie, vous pouvez demander un coupon réponse en mairie afin de vous inscrire.

Les attestations jointes à cette info sont destinées aux déplacements à plus de 10 km du domicile.

COUPON RÉPONSE VACCINATION ANTI COVID - CENTRE D'AVESNES-LE-COMTE
N'oubliez pas de vous munir de votre carte vitale lors de votre rendez-vous !

Plus que jamais, respectons les gestes barrières et portons le masque .